



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE

23, rue de Beaulieu - POMPAIRE
BP 80078 - 79202 PARTHENAY CEDEX
Tél : 05 49 95 03 47 - Fax : 05 49 95 14 58
Mail : contact@eaux-de-gatine.fr

Commune : VASLES

Adresse terrain : La Coursaudiere 1 Chemin des Roses

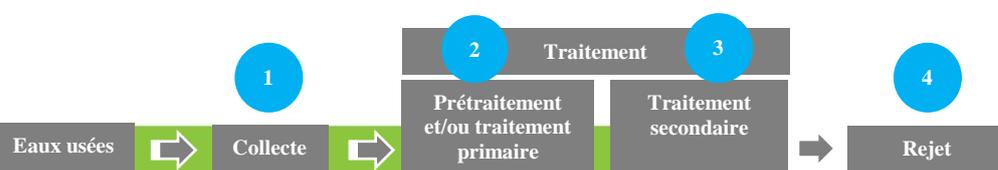
Référence cadastrale : AL 0093

Date : 15/06/2018

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Rappel : schéma de principe d'une installation
d'assainissement non collectif



Contrôle réalisé dans le cadre d'une vente : NON

Habitat situé en périmètre de protection : OUI NON

Propriétaire : **RIFFAUD** Sylvie et **PORTRAIT** Michel

Adresse : *La Coursaudiere*
1 Chemin des Roses
79340 VASLES

Personne présente lors du contrôle :
PORTRAIT Michel : autorisation
accès terrain

Type de résidence : Principale	Nombre de logements : 1
Année de réalisation ANC : > 1998	Nombre de pièces principales : 6

1 COLLECTE

Eaux ménagères et eaux vannes collectées séparément: NON

Les tuyaux de collecte étant enterrés et non accessibles, leur état et leur pente n'ont pas pu être constatés.

Observations :

2 PRETRAITEMENT et/ou TRAITEMENT PRIMAIRE

Relevage

Présence d'une pompe de relevage: OUI NON

Prétraitement et/ou traitement primaire

Ouvrage de prétraitement	Capacité (litres)	Accessibilité	Ecoulement	Signe d'altération
<i>Eaux ménagères et Eaux vannes :</i> Fosse toutes eaux	4000,00	OUI	OUI	NON
Hauteur de boues : Non contrôlable				
Observations : Accès de la fosse par préfiltre: rendre la première trappe de visite accessible				

Ventilation

Présence d'une ventilation primaire : OUI

Présence d'une ventilation d'extraction : OUI

Présence d'odeur : NON

Observations :

3

TRAITEMENT SECONDAIRE

Ouvrage de traitement	Dimensions	Accessibilité	Ecoulement	Signe d'altération
<i>Eaux ménagères et Eaux vannes :</i> Filtre à sable vertical drainé Station de relevage	30,00 m ²	OUI OUI	OUI OUI	NON NON
Observations : Entretenir le filtre à sable: nettoyage des regards deux fois par an au jet d'eau. Station de relevage en sortie de traitement : bon fonctionnement				

4

REJET – DISPERSION

Relevage

Présence d'une pompe « eaux claires » OUI NON

Rejet

Lieu de rejet : Fossé communal

Etat du rejet : Rien à signaler

Observations : Entretenir l'exutoire pour éviter tout risque de colmatage.

CONCLUSION

Problème constaté sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires	
	NON	OUI
Absence installation	Non respect de l'article L,1331-1-1 du code de la santé publique - Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais	
- Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, nuisances olfactives...) - Défaut de structure / fermeture des ouvrages - Implantation à moins de 35 mètres d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	Installation non-conforme Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas (a) - Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente	
Installation : - incomplète - sous dimensionnée (50%) - dysfonctionnements majeurs	Installation non-conforme Article 4 - cas (c) Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non-conforme Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas (a) Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente
Défauts d'entretien ou usure d'éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	
Installation ne présentant pas de défaut apparent lors du contrôle		

Travaux de réhabilitation subventionnables

Aucun problème constaté le jour du contrôle

Dispositif acceptable

Observations du technicien :	-entretenir le préfiltre -nettoyer les regards
-------------------------------------	---

TRAVAUX A REALISER ET/OU RECOMMANDATIONS

Travaux à réaliser

Recommandations sur l'entretien

- Nettoyer au moins une fois par an le poste de relevage ou plusieurs fois dans le cas d'un poste de relevage industriel.
- Nettoyer le filtre et les regards tous les ans au jet d'eau et changer le matériau filtrant si besoin.
- vidanger la fosse régulièrement (volume de boues < 50 % du volume de la fosse).

Remarques :

- La fréquence des contrôles périodiques ne peut excéder dix ans
- Ce diagnostic a une durée de validité de 3 ans
- **Le titre de paiement ne peut être modifié après son émission**
- **Tous travaux d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une déclaration auprès du Syndicat des Eaux de la gâtine**

Signature du technicien :
Océane Fernandes

